



Résolution

Protection et intégration des jeunes réfugiés en Europe

CONSEIL DES MEMBRES /
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
MADRID, ESPAGNE, 27-28 NOVEMBRE 2015

Introduction

La guerre qui fait rage en Syrie depuis 2011 est à l'origine de la plus importante crise humanitaire dans le monde depuis la 2^{ème} guerre mondiale¹. Une génération entière d'enfants et de jeunes est exposée à la violence et à la guerre, et freinée dans son accès aux droits fondamentaux. Plus de 12,2 millions de Syriens ont besoin d'assistance humanitaire. Près de 7,6 millions de Syriens sont des déplacés internes, ce qui représente le nombre d'individus le plus important dans n'importe quel pays à travers le monde. Plus de 4 millions de Syriens ont fui le pays depuis que la guerre a éclaté – dont la moitié sont des enfants².

Le Liban voisin accueille environ 1,2 million de réfugiés syriens, et avec la Jordanie, il compte le plus grand nombre de réfugiés par habitant au monde. La Turquie accueille plus de 1,9 million de réfugiés syriens, ce qui signifie qu'elle accueille le nombre le plus élevé de réfugiés à travers le monde³. En même temps, la Suède et l'Allemagne sont les pays de l'Union européenne qui accueillent la plus grande proportion de réfugiés. L'Allemagne compte actuellement plus de 161.000 réfugiés syriens⁴ alors que d'autres pays de l'Union européenne refusent d'accueillir des réfugiés, préférant fermer leurs frontières.

Or, les réfugiés ne fuient pas uniquement la Syrie. Plus d'une dizaine d'autres conflits ont éclaté depuis ces cinq dernières années dans différentes régions du monde, y compris en Irak, au Sud Soudan et en Ukraine⁵. Selon l'UNHCR, un être humain sur 122 dans le monde est aujourd'hui un réfugié, un déplacé interne ou un demandeur d'asile⁶. Globalement, 43% des réfugiés dans le monde sont des enfants⁷.

Des individus ayant besoin de protection

Les réfugiés fuient leur maison et leur pays parce qu'ils n'ont pas d'autre choix. La Convention de 1951 relative au statut des Réfugiés définit un réfugié comme « toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays »⁸.

¹ http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/syria_fr.pdf

² <http://fra.europa.eu/en/news/2015/migrant-situation-eu-takes-heavy-toll-children>

³ <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/09/syrias-refugee-crisis-in-numbers/>

⁴ <http://dip21.bundestag.de/dip21/btd/18/057/1805799.pdf>

⁵ http://unhcr.org/556725e69.html#_ga=1.180806439.1402508050.1433438836

⁶ <http://www.unhcr.org/558193896.html>

⁷ <http://fra.europa.eu/fr/news/2015/la-crise-migratoire-un-lourd-impact-sur-les-enfants>

⁸ <http://www.unhcr.org/pages/49c3646c125.html>

Uniquement dans les six premiers mois de 2015, plus de 110.000 enfants et jeunes (de moins de 18 ans) ont cherché asile en Europe, ce qui équivaut à une moyenne de 18.000 par mois⁹. Chacun d'entre eux a sa propre histoire et ses propres besoins. Ils sont non seulement privés de leur enfance ou de leur jeunesse, mais ils courent aussi le risque considérable que leurs droits soient violés et négligés. Selon la *Convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant*, ils sont déjà privés de certains de leurs droits fondamentaux ; notamment l'article 6 et l'article 9¹⁰.

La situation spécifique des réfugiés mineurs

Un facteur psychologique est unique pour les enfants et les jeunes: ils sont en pleine croissance, et celle-ci ne s'arrête pas en raison de leur situation de réfugié. Alors que les jeunes réfugiés ont des besoins particuliers en raison de leur âge, il se peut également qu'ils soient séparés de leurs parents ou de leurs proches comme c'est le cas pour les réfugiés mineurs non accompagnés. Cette situation très précaire et préjudiciable peut nuire au développement culturel, intellectuel, physique, psychologique et social des jeunes. Cependant, les enfants et les jeunes ne sont pas seulement touchés par ce qui leur arrive mais aussi par ce dont ils sont privés, notamment l'accès à l'éducation ou à des activités de loisirs.

Réfugiés mineurs non accompagnés

Alors que tous les enfants et les jeunes en fuite doivent être protégés, tels que les mineurs non accompagnés, certains d'entre eux sont confrontés à des risques encore plus importants¹¹. Ils sont le groupe le plus vulnérable parmi les réfugiés. La situation des réfugiés mineurs non accompagnés est particulièrement compliquée si l'on considère la variation des droits et du soutien au sein des différents pays d'Europe. Ils sont souvent traités comme des adultes en termes de types de logement, de soutien légal, de traitement psychologique etc. (dont ils bénéficient ou pas). De nombreuses violations des droits humains peuvent se produire et se produisent dans ces circonstances.

La perception et la considération des besoins et intérêts de tous les jeunes réfugiés doivent suivre la Convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfants, et être guidées par le plus grand intérêt de l'enfant et par sa volonté. Les enfants réfugiés sont d'abord et avant tout des enfants ! En outre, ce sont des réfugiés qui ont des besoins spécifiques et qui ont droit à un niveau spécial de protection et d'assistance et qui ne peuvent faire l'objet

⁹ <https://blogs.unicef.org/blog/the-syrian-conflict-and-europes-refugee-crisis-in-numbers/>

¹⁰ <http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>

¹¹ Selon l'UNHCR, un mineur non accompagné est "tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, à moins que la loi applicable à l'enfant stipule un plus jeune âge de majorité, qui est séparé de ses deux parents et n'est pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité par la loi ou la coutume ». <http://www.unhcr.org/3d4f91cf4.pdf>

de discrimination en raison de leur statut légal, comme stipulé à l'Article 22 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

Des sociétés inclusives, un pas dans la bonne direction

L'inclusion signifie l'égalité des chances de participation dans des domaines clés de la vie sociale de toutes les personnes. En ce sens, l'inclusion n'est pas unilatérale mais réciproque, elle est un processus d'influence mutuelle qui représente une opportunité et un défi pour tous et toutes – il s'agit d'une tâche pour tout un chacun. Une société inclusive est une société qui se bat pour l'ouverture et la volonté de changement, ainsi que pour l'élimination de toutes formes de discrimination. Le but est de créer une culture positive d'accueil pour faciliter la participation et montrer les opportunités ; en bref, de renforcer la solidarité des sociétés.

Pour soutenir l'inclusion à long terme des jeunes réfugiés, il est essentiel de promouvoir cette compréhension parmi l'ensemble de la population, et au sein de toutes les structures institutionnelles de base comme les crèches, les écoles, les bureaux, les gouvernements et les hôpitaux. En outre, un débat objectif qui repose sur la tolérance et le respect dans les médias et la politique est aussi une étape importante.

La présence de personnes de nombreux milieux culturels différents en Europe enrichit grandement notre société et elle devrait être respectée et valorisée. La société, la culture et l'économie européennes ont bénéficié et continueront de bénéficier de l'immigration de peuples de partout dans le monde. En outre, les pays européens ont des obligations humanitaires et légales internationales de garantir l'asile et de réunir les familles.

Pour de nombreux réfugiés, il n'existe que très peu d'espoir de retourner chez eux un jour à cause de la poursuite des conflits ou la crainte d'être persécutés dans leur pays d'origine.

Compte tenu des difficultés et du potentiel mentionnés plus haut, le processus d'inclusion doit se faire dans tous les domaines politiques et sociaux. Les politiques d'inclusion ont besoin d'une approche holistique et transversale ; elles doivent considérer les besoins spécifiques des jeunes réfugiés en vue de soutenir leur autonomie à long terme. Elles doivent d'abord s'engager dans les domaines suivants : participation civique, éducation et langues (éducation de la petite enfance, crèches, écoles, etc.), profession et travail, et aussi activités culturelles et de loisirs.

Le rôle des organisations de jeunesse

Les organisations de jeunesse sont d'importants contributeurs pour favoriser une société inclusive pour tous les jeunes culturellement et socialement divers et les aider à devenir des citoyens actifs. Lorsqu'il s'agit de participation, les organisations de jeunesse jouent un rôle crucial et partagent des responsabilités communes. Par conséquent, il est essentiel :

- Que les gouvernements reconnaissent et soutiennent l'engagement des organisations de jeunesse en faveur des jeunes réfugiés, par exemple le volontariat dans les programmes éducatifs ou encouragent la coopération internationale entre les organisations de jeunesse ;
- Que les gouvernements reconnaissent et soutiennent également la promotion par les organisations de jeunesse de l'éducation à la citoyenneté active, au dialogue interculturel et à la non discrimination, par exemple le Mouvement contre le discours haineux.
- Que les organisations de jeunesse assurent la promotion de la diversité au sein de leurs structures, en permettant par exemple aux jeunes d'apporter leur contribution financière en fonction de leurs moyens

Nous devons comprendre que la réponse à la situation dramatique actuelle ne peut être de se reprocher aux uns et aux autres de construire des clôtures. Au lieu de cela nous devons rapidement nous mettre à travailler ensemble, dans un esprit de solidarité, pour trouver une solution générale qui implique des responsabilités partagées par l'ensemble de l'Europe, surtout en ces temps de crises. Une perspective des droits de l'homme, de l'enfant et des jeunes doit être au cœur des efforts qui seront fournis pour répondre à la crise. Nous demandons aux institutions et gouvernements responsables :

- Une politique commune de l'UE en matière d'asile, y compris des mécanismes de distribution à long terme pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.
- Des améliorations dans les accords et partenariats bilatéraux avec les pays non-Union européenne, situés en Europe, par rapport à la réception des réfugiés ;
- Des améliorations dans la procédure d'asile (durée, qualité, service, etc.)¹².
- La création de canaux légaux pour les réfugiés et les migrants, pour garantir le droit à l'asile (par exemple dans les consulats ou les ambassades) comme inscrit dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et garanti dans la Charte de l'UE sur les Droits fondamentaux. Jusqu'à ce que cela soit réalisé, nous demandons la décriminalisation des réfugiés qui traversent les frontières.
- De permettre, coordonner et soutenir des programmes civils et gouvernementaux de sauvetage en mer qui sauvent les réfugiés en mer Méditerranée. Les « renvois » sont illégaux et mettent des vies en danger.
- L'établissement de « points névralgiques » aux frontières extérieures de l'UE, est dans la situation actuelle, un instrument approprié pour fournir un premier refuge aux demandeurs d'asile et les enregistrer. Une installation rapide et adéquate en Europe doit être garantie. Chaque personne doit pouvoir bénéficier des mêmes conditions que

¹² délai de traitement plus court; garantir la qualité des auditions/entretiens; améliorer les conditions de logement; proposer des traductions dans la langue natale du réfugié; pas de déportation pendant un examen en cours sur le droit de séjour; garantir la qualité des services juridiques obligatoires; garantir la livraison des notifications officielles en temps voulu, etc.

les résidents, telles que la liberté de circulation au sein de l'Union européenne.

- D'empêcher la séparation des familles, et de faciliter la réunification familiale transfrontalière.
- L'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et au marché du travail pour les demandeurs d'asile dès que possible, dans un délai de six mois au plus tard. De plus, la validation des qualifications acquises préalablement à l'étranger doit être facilitée.
- Une garantie de statut de résident doit être fournie en vue d'assurer le droit à l'asile pendant leurs apprentissages, leurs formations ou leurs études.
- De garantir que tous les demandeurs d'asile aient accès aux services essentiels à leur bien-être, y compris la santé mentale et d'autres services nécessaires pour soutenir leur rétablissement après les traumatismes vécus.
- L'abolition de la détention de jeunes et en particulier des réfugiés mineurs.
- D'améliorer l'éducation aux droits humains et le dialogue interculturel pour empêcher la discrimination et l'exclusion des réfugiés.
- D'aborder les principaux facteurs déclencheurs de la migration tels que le changement climatique, l'anarchie, la pauvreté, les violations systématiques des droits humains, les conflits violents et la faible gouvernance.
- De faciliter et d'installer un cadre légal plus simple pour les particuliers, les organisations et les institutions souhaitant accueillir des réfugiés.
- De dire catégoriquement non à l'asile de durée déterminée comme envisagé par certains pays européens.
- D'encourager le changement de la définition des réfugiés de l'UNHCR pour inclure les réfugiés du changement climatique.
- La cessation immédiate des politiques rigoureuses de renvoi qui existent dans certains pays européens, surtout lorsque la déportation implique la possibilité de violations des droits humains.
- La récolte de données sur les jeunes réfugiés de 15-24 ans selon le niveau de l'ONU.
- L'élimination des politiques qui obligent les réfugiés et les demandeurs d'asile à régulièrement se présenter à des centres de contrôles ou des commissariats de police.

Compte tenu de la situation vulnérable des réfugiés mineurs et en particulier des réfugiés mineurs non accompagnés, nous demandons aux institutions et aux gouvernements responsables :

- De pleinement garantir le droit à la protection adéquate et à l'assistance humanitaire conformément à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.
- De créer des normes minimales pour l'ensemble de l'UE pour le logement et les soins conformément à la Convention sur les Droits de l'Enfant (logement, soins, éducation, loisirs).

- D'améliorer la situation des soins (par exemple une personne soignante qualifiée et si possible pour toute la durée de la procédure).
- D'éviter la création des normes deux poids deux mesures et d'abolir les existantes – « des enfants sont des enfants ».
- De soutenir, y compris financièrement, et d'encourager les initiatives des organisations de jeunesse d'inclure de jeunes réfugiés dans les activités du travail de jeunesse et d'autres activités qui facilitent le développement à long terme des jeunes.
- De les soutenir dans la recherche de membres de leurs familles.
- De considérer la situation délicate de leur passage à l'âge adulte à 18 ans, étant donné qu'ils perdent le soutien spécial accordé aux réfugiés mineurs, et de soutenir leur autonomie.
- De créer des certificats d'âge uniquement s'il existe suffisamment de soupçons quant à la majorité.